

Règlement des émoluments OrTra TC

Tous les prix en CHF

Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

- PEQ CB prix normal 1'650.-
- PEQ CB à un prix spécial pour les membres des associations affiliées à l'OrTra TC 1'500.-¹
- PEQ méthode supplémentaire 750.-
- Remises formelles ultérieures gratuites
- Remises ultérieure essai gratuites

Remise PEQ CB après une demande refusée

Si un dossier ne remplit pas les critères d'équivalence, mais que l'une des deux parties (attestations de formation ou essai) a été acceptée, la partie refusée peut être à nouveau présentée dans les trois ans, ce pour un coût de procédure réduit de moitié.

- Prix normal 825.-
- Prix forfaitaire pour les membres d'associations affiliées à l'OrTra TC 750.-

Examen professionnel supérieur pour les thérapeutes complémentaires (EPS)

- EPS (valable dès l'EPS 2024/2) :
 - frais d'admission (dus après décision d'admission, également en cas de rejet) 500.-
 - frais d'examen (dus après confirmation de l'admission) 2'250.-
- Répétition d'une ou de plusieurs parties de l'examen (valable dès l'EPS 2024/2) :
 - Etude de cas 800.-
 - Entretien sur l'étude de cas 650.-
 - Analyse et réflexion de situations de travail complexes, partie orale et écrite 1'300.-
 - Traitement de thèmes spécifiques 650.-
 - Répétition de toutes les parties de l'examen 2'750.-
- Attribution du diplôme fédérale, suppléments inclus 50.-
- Modification ultérieure au diplôme fédéral en raison de données fausses ou manquantes 100.-
- Attribution d'un supplément additionnel 30.-
- Vérification d'une équivalence degré secondaire II pour les personnes non titulaires 200.-

Prix forfaitaire pour l'inscription simultanée à la PE CB et à l'EPS pour les membres d'associations affiliées à l'OrTra TC

- PE CB et EPS prix du paquet pour les membres d'associations affiliées à l'OrTra TC 4'050.-¹

Reconnaissance des méthodes

- Entretien préliminaire facultatif (max. 2h) 500.-
- Procédure d'admission selon le chiffre 3 du Règlement reconnaissance des méthodes OrTra TC 1000.-
- Demande de reconnaissance d'une méthode pour les associations affiliées à l'OrTra TC 5'000.-
- Demande de reconnaissance d'une méthode pour les non-adhérents 7'000.-
- Adaptation de l'identification de la méthode selon le chiffre 8 du Règlement relatif à la reconnaissance de méthodes OrTra TC 1'000.-
- Actualisation de l'identification de la méthode selon le chiffre 6 du règlement relatif à la reconnaissance des méthodes OrTra TC 1000.-
(Après consultation avec les organes responsables, les frais supplémentaires seront facturés en sus)
- Investissement en temps supérieure à la moyenne, par heure 100.-

Accréditation de filière des formations

- Entretien préliminaire facultatif (max. 2h) 500.-
- Méthode TC et Tronc Commun 3'950.-
- Seulement méthode TC 3'000.-
- Seulement Tronc Commun 2'450.-
- Chaque méthode TC supplémentaire 2'000.-
- Investissement en temps supérieure à la moyenne, par heure 100.-

Tarif annuaire par filière de formation accréditée (à partir de l'année suivant de l'accréditation)

- Méthode TC et Tronc Commun 600.-
- Seulement méthode TC 600.-
- Seulement Tronc Commun 600.-
- Chaque méthode TC supplémentaire 600.-
- Coûts par certificat de Branche OrTra TC délivré 30.-

Re-accréditation

- Méthode TC et Tronc Commun 3'950.-
- Seulement méthode TC 3'000.-
- Seulement Tronc Commun 2'450.-
- Chaque méthode TC supplémentaire 2'000.-
- Investissement en temps supérieure à la moyenne, par heure 100.-

Admission des superviseurs et superviseuses

- Demande selon le Règlement relatif à l'admission des Superviseuses et Superviseurs de l'OrTra TC chiffre 4.a 250.-
- Demande selon le Règlement relatif à l'admission des Superviseuses et Superviseurs de l'OrTra TC chiffre 4.b 250.-

Soleure, 31.03.2025

Andrea Bürki
Présidente OrTra TC

Barbara Ettler
Vice-Présidente OrTra TC